AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0525
FR0000130809-FS0261

24 avril 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SOCIETE GENERALE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 avril 2015, complété par un courrier reçu le 24 avril 2015, la société par actions simplifiée Lyxor International Asset Management (17 cours Valmy, 92943 Paris-La Défense), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 21 avril 2015, le seuil de 10% des droits de vote de la SOCIETE GENERALE et détenir 48 443 040 actions SOCIETE GENERALE représentant 88 199 669 droits de vote, soit 6,01% du capital et 9,99% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une diminution du nombre d'actions sous gestion par suite du rachat par certains des associés des fonds de leurs parts.

[1] Sur la base d'un capital composé de 806 143 695 actions représentant 882 145 170 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.